



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2004  
N° 109 SHOM/GCN/NP  
NMR SITRAC : 981



GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Dossier suivi par :  
IPETA Serge Allain  
☎ : 01 44 38 41 82  
Fax : 01 40 65 99 98  
☎ président : 01 44 38 45 16  
☎ membre permanent : 01 44 38 41 15  
☎ secrétariat : 01 44 38 41 16

[www.shom.fr](http://www.shom.fr)

Monsieur le directeur départemental  
des affaires maritimes de la Réunion  
11 rue de la Compagnie des Indes  
BP 313  
97487 Saint-Denis Cedex

Objet : Grande commission nautique tenue dans les locaux de la DDE -  
Capitainerie du Port est - commune du Port.

Référence(s) : /

P. jointe(s) : Original du procès-verbal

-

Monsieur le directeur départemental,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le procès-verbal de la grande commission nautique qui s'est tenue dans les locaux de la DDE - Capitainerie du Port est -, le 24 mai 2004 pour émettre un avis favorable sur le projet d'extension du port est, commune du Port.

Je vous demande de bien vouloir agréer, Monsieur le directeur départemental, les assurances de ma haute considération.

Le capitaine de vaisseau Yann Bertrac  
Président de la grande commission nautique,

**DESTINATAIRE :**

- Monsieur le directeur départemental des affaires maritimes de la Réunion

**COPIES EXTERIEURES (pour information) :**

- Monsieur le directeur départemental de l'Équipement - La Réunion
- Monsieur le préfet de la Réunion
- Monsieur le Capitaine de Vaisseau, commandant de la marine et l'aéronautique navale en zone Sud de l'océan Indien et commandant la zone maritime Sud de l'océan Indien
- Monsieur le directeur des affaires maritimes et des gens de mer - bureau des phares et balises
- Monsieur le directeur du transport maritime, des ports et du littoral
- Monsieur le maire de la commune du Port
- Monsieur l'ingénieur général de l'armement directeur de l'établissement principal du service hydrographique et océanographique de la marine
- Monsieur l'ingénieur général de l'armement directeur du service hydrographique et océanographique de la marine

**COPIES INTERIEURES :**

- Monsieur le président de la grande commission nautique
- Secrétariat de la grande commission nautique (2)
- Archives générales - GCN La Réunion

PROCÈS VERBAL  
des travaux de la grande commission nautique  
tenue dans les locaux de la DDE – Capitainerie du port est – commune du Port

**REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE**

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à la décision du préfet de la Réunion portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique, saisie le 14 mai 2004, s'est réunie le lundi 24 mai 2004 pour émettre un avis sur le projet d'extension du port est, commune du Port.

La commission était composée de :

MM	Yann Bertrac, capitaine de vaisseau, de l'Inspection Générale des Armées (Marine)	Président
	Serge Allain, ingénieur principal des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
	Xavier Nicolas, administrateur des affaires maritimes – Directeur départemental adjoint des affaires maritimes de la Réunion	Membre de droit
	Alain Crepy	Membre temporaire
	Marc Tournet	Membre temporaire
	Eric Masson	Membre temporaire
	Gérald Menut	Membre temporaire
	Jean-Daniel Pothin	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

Mme.	Céline Bouriaud	DRAM
MM.	Jean-Jacques Lefevre	Suppléant
	Philippe Payet	DDE La Réunion
	Yves Castel	DDE La Réunion
	Jean-Pierre Croguennec	Commandant du port/DDE
	Pierre Plouano	DDE/SPBA/SED
	Gilles Bayle	Capitaine du port

Le président, après avoir remercié les représentants de l'autorité portuaire pour leur accueil, et les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, patrimoniaux ou écologiques.

## SYNTHESE DU DOSSIER

### 1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le port de Port Réunion assure la majeure partie des activités commerciales de l'île de la Réunion : navires de croisière, navires de commerces (pétrole, gaz, sucre, ciment, céréales...).

Le port est fait l'objet de travaux pour pouvoir répondre à la croissance du trafic en 1992, 1995 et 1996.

Le projet présenté s'intègre dans un programme de travaux qui découle des études du schéma directeur portuaire établi en 1999 dont les objectifs étaient d'accompagner et d'anticiper l'augmentation du trafic et de l'évolution des flottes (augmentation des tirants d'eau,...).

Aussi, les travaux suivants seront entrepris :

- l'amélioration de l'accès maritime du port est comprenant :
  - o un approfondissement du chenal d'entrée et du cercle d'évitage (13m actuellement à 16 m) ;
  - o un élargissement de la largeur du chenal d'entrée de 130 à 160 mètres ;
  - o une augmentation du diamètre de la zone d'évitage passant de 350 m à 480 mètres ;
- la construction d'un quai d'une longueur de 649 m permettant d'accueillir deux navires de 80 000 tonnes ;
- l'aménagement d'un terre-plein bord à quai de 50 mètres de large ;
- restructuration du tenon est afin de faciliter les manœuvres des navires.

### 2. PRESENTATION DU PROJET

Un dossier de présentation du projet a été remis pour étude aux membres de la GCN (réf : document DDE Réunion , service des ports et des bases aériennes - Extension Port Est)

Avant la séance, une visite sur site a permis de présenter les grandes lignes du projet au président et au secrétaire de la commission par M. Payet.

En séance, le projet est présenté aux différents participants par M. Payet de la DDE Réunion.

## SYNTHESE DES DEBATS

Le projet décrit est le résultat d'un compromis entre les perspectives d'évolution de la capacité d'accueil à 15 ans, des besoins en stockage en arrière des quais, et de l'enveloppe financière accordée.

Des évolutions à plus long terme (30 ans) restent toutefois possibles vers l'est et le sud du port.

Suite à une question de M. Nicolas, représentant de la DRAM, il est précisé par les maîtres d'ouvrage du projet que le concept de zone refuge n'a pas été pris en compte dans l'étude en cours. Par ailleurs, il n'est pas envisagé à court terme de mettre en place un VTS (Vessel Traffic System) permanent au Port.

Selon les différents usagers pratiques, la zone d'évitage telle qu'elle sera réalisée est suffisante à la bonne manoeuvrabilité des cargos.

M.Allain rappelle qu'une fois ces infrastructures réalisées, il est indispensable que ces informations soient portées dans la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques), et invite fortement les promoteurs à transmettre les plans définitifs au SHOM après la réalisation du port et les éléments de contrôle de la bathymétrie (délimitation de la zone draguée assurée).

Les éléments de signalisation maritime ont été présentés. Un certain nombre de recommandations sont faites et de compléments d'étude sont demandés (voir § conclusion).

Les pilotes demandent qu'une servitude de quai pour l'appontement de la pilotine soit prise en compte dans l'occupation des nouvelles infrastructures. Par ailleurs, les pilotes suggèrent que la mise en place d'une rampe roro pour rampe axiale soit intégrée dans le projet d'infrastructure.

Le reste du débat donne lieu à une liste de recommandations portées dans les conclusions de ce présent document.

## CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le 24 mai 2004 pour émettre un avis sur le projet d'extension du port est de Port-Réunion comprenant :

- l'amélioration de l'accès maritime du port est comprenant :
  - o un approfondissement de la zone draguée assurée du chenal d'entrée et du cercle d'évitage (de 13m actuellement à 16 m) ;
  - o un élargissement de la largeur du chenal d'entrée de 130 à 160 mètres ;
  - o une augmentation du diamètre de la zone d'évitage passant de 350 m à 480 mètres ;
- la construction d'un quai d'une longueur de 649 m ;
- l'aménagement d'un terre-plein bord à quai de 50 mètres de large ;
- la restructuration du tenon est afin de faciliter les manœuvres des navires.

Elle émet un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- au-delà du recul du tenon est qui permettra une manoeuvrabilité plus grande dans l'entrée du port, il est demandé une étude sur une évolution éventuelle de l'alignement ;
- étudier le rehaussement du niveau de signalisation des marques d'alignement ;
- affiner l'étude, en concertation avec les pilotes, de l'installation des ouvrages de protection (bollard, défense) ;
- installer un complément du balisage par une marque active sur le tenon est (permanence de la visibilité) ;
- étudier la possibilité d'installer des marques de balisage dans le fond de darse sud (permanence de la visibilité).

Le président  
Yann Bertrac

Les membres  
Serge Allain

Xavier Nicolas

Alain Crepy

Marc Tournet

Eric Masson

Gérald Menut

Jean-Daniel Pothin